

CONSEIL MUNICIPAL du 19 MAI 2018

Délib.001

OBJET : COUPE SYLVO-PASTORALE DE L'UBAC – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose que le contrôle des conditions de réalisation de la coupe sylvo-pastorale de l'Ubac nécessite le recours à l'assistance d'un maître-d'œuvre pour garantir le respect des conditions définies par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 7 juillet 2017.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à la société ALCINA, Antenne de GAP (05), les prestations de maîtrise-d'œuvre suivantes pour garantir le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2017 ayant autorisé la coupe sylvo-pastorale de l'Ubac :

Prestation	Unité	Nombre	Prix unitaire HT en €	Montant H.T. en €
Visite initiale, projet	jour	0,5	500,00 €	250,00 €
Délimitation et marquage des bois	ha	50,5	105,00 €	5 302,50 €
Lancement des travaux	jour	0,5	500,00 €	250,00 €
Opérations de réception	jour	1	500,00 €	500,00 €
Montant total H.T.				6 302,50 €

Délib.002

OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :
* FINANCEMENT

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE, pour le financement des coûts non subventionnés des travaux du réseau d'assainissement, d'avoir recours à un emprunt auprès de la CRCAM PACA, dans les conditions suivantes :

* montant de l'emprunt 102 000 €
* durée 15 ans
* taux fixe simple 1,48 %
* frais de dossier 150 €
* échéances constantes
* périodicité de remboursement trimestrielle

Délib.003

OBJET : AMENAGEMENT DU SENTIER BOTANIQUE ET CREATION D'UN PARCOURS DE SANTE ET SPORTIF DU BES – ETUDE D'AVANT-PROJET

Monsieur le Maire expose que les coûts des travaux de réaménagement du sentier botanique et de création d'un sentier de santé et sportif du Bès sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de l'Etat (DETR) et de la Région (FRAT), ce qui nécessite, pour les solliciter, l'établissement d'un avant-projet sommaire (APS).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à Mme Cécile RUITTON, architecte à DIGNE (04) l'établissement de l'avant-projet sommaire pour le réaménagement du sentier botanique et la création d'un parcours de santé et sportif du Bès conformément à son devis du 14 mai 2018 pour le prix forfaitaire de 1 200 € H.T.

Délib.004

OBJET : REHABILITATION DU GARAGE COMMUNAL AUZET – ETUDE D'AVANT- PROJET

Monsieur le Maire expose que le financement des travaux de reconversion du garage communal AUZET afin de pouvoir y accueillir les archives municipales, le garage et l'atelier des services techniques de la Commune, est susceptible² de bénéficier d'aides financières de l'Etat (DETR) et de la Région (FRAT), ce qui nécessite, pour solliciter ces aides, l'établissement d'un avant-projet sommaire (APS).

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à Mme Cécile RUITTON, architecte à DIGNE (04), l'établissement de l'avant-projet sommaire pour la réhabilitation du garage Auzet afin de pouvoir y accueillir les archives municipales, le garage et l'atelier des services techniques de la Commune conformément à son devis du 14 mai 2018 pour le prix forfaitaire de 1 600 € H.T.

Délib.005

OBJET : TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ANNEE 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire en 2018 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine municipale.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le droit d'accès à la piscine pour l'été 2018, pendant ses jours et heures d'ouverture au public, étendues de 10 h à 18 h, du dimanche 1^{er} juillet 2018 au vendredi 24 août 2018 inclus.

TARIFS VALABLES POUR UNE JOURNEE :

- **ADULTES** : 3,00 €uros

- **ENFANTS** : 1,50 €uros jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur
2,00 €uros de 8 à 15 ans inclus.

Délib.006

OBJET : INSTAURATION D'UNE CARTE SPORT - PASS 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire, pour l'année 2018, la carte Sport - Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits de location du court de tennis municipal et d'accès à la piscine municipale pour l'année 2018 :

* ENFANTS (- 18 ans), ETUDIANTS (jusqu'à 27 ans), DEMANDEURS D'EMPLOI et PERSONNES AGEES DE PLUS DE 70 ANS : 25 Euros

* FAMILLES NOMBREUSES : Gratuité de la Carte Sport - Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 4° carte Sport - Pass enfant.

* AUTRES USAGERS : 40 Euros

La carte Sport Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement de la redevance forfaitaire.

Délib.007

OBJET : EMAUCHE D'UN PREMIER SURVEILLANT DE BAINNADE
POUR LA PISCINE MUNICIPALE - ETE 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter Mr Antoine OLIVIER comme 1^{er} surveillant de baignade de la piscine municipale du 1^{er} juillet 2018 au 24 août 2018 dans les conditions suivantes :

* Contrat à durée déterminée du dimanche 1^{er} juillet 2018 au vendredi 24 août 2018 inclus.

* Horaires : 6 jours par semaine soit 5 heures par jour pendant les heures d'ouverture de la piscine au public (10 h – 18 h).

* Rémunération : 11,89 €/h outre l'indemnité de congés payés de 1/10°.

* Un logement sera mis gracieusement à la disposition de Mr Antoine OLIVIER pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 24 août 2018 inclus.

Délib.008

OBJET : EMBAUCE D'UN SECOND SURVEILLANT DE BAINNADE
POUR LA PISCINE MUNICIPALE - ETE 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter Melle Jenna BRATJANSCAK comme 2^{ème} surveillant de baignade complémentaire de la piscine municipale du 1^{er} juillet 2018 au 24 août 2018 dans les conditions suivantes :

* Contrat à durée déterminée du dimanche 1^{er} juillet 2018 au vendredi 24 août 2018 inclus.

* Horaires : 6 jours par semaine soit 5 h par jour pendant les heures d'ouverture de la piscine (10 h – 18 h)

* Rémunération : 11,89 €/h outre l'indemnité de congés payés de 1/10°.

* Un logement sera mis gracieusement à la disposition de Mademoiselle Jenna BRAT JANSCAK pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 24 août 2018 inclus.

Délib.009

OBJET : TARIFS DU TENNIS MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reconduire en 2018 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée du tennis municipal.

- **FIXE** la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2018, de la manière suivante, à compter du 1^{er} Juillet 2018 :

* Heure d'occupation du court de tennis (2 à 4 joueurs) : 5 Euros.

Délib.0010

OBJET : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DU RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mr Régis THEZAN, comme coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement des habitants de la Commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Délib.0011

OBJET : RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE POUR LA PISCINE POUR L'ETE 2018

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter Melle Ambre-Emilie SAILLIO comme assistante pour la vente des tickets et le contrôle des accès à la piscine municipale pour l'été 2018 dans les conditions suivantes :

* **DUREE** : Contrat à durée déterminée du samedi 14 juillet au mercredi 15 août 2018 inclus.

* **HORAIRES** : 6 jours par semaine de 15 h à 18 h du 14 juillet au 15 août 2018 inclus.

* **REMUNERATION** : Sur la base du SMIC/heure (soit 9,88 €) calculée au prorata du temps de travail, augmenté d'une indemnité compensatrice de congés payés de 1/10 °.

Délib.0012

OBJET : LOCATION DU LOGEMENT N° 3 DE TYPE T4 AU QUARTIER DE GOUDEICHARD

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de logement de Melle SELLIER Annabelle et Mr KOHLER Stéphane portant sur le logement n° 2 de type T4 au quartier de Goudeichard.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** en location à Melle SELLIER Annabelle et Mr KOHLER Stéphane le pavillon n° 2 de type T4 situé au quartier de Goudeichard, dans les conditions suivantes :

- logement loué vide dans son état au 1^{er} octobre 2018
- résidence permanente
- durée du bail : 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2018
- loyer de 450 € par mois indexé sur l'Indice de Référence des Loyers.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation dans les conditions ci-dessus énoncées.

Délib.0013

OBJET : FACTURATION DES ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT
POUR LA PERIODE DU 1^{er} AOÛT 2017 au 31 DECEMBRE 2017

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, suite à l'augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la redevance fixe et des consommations eau et assainissement, de procéder auprès des abonnés de ce service, à leur facturation annuelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

- **PRONONCE** la décharge de la redevance fixe due par les abonnés de ce service, pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2017.

Délib.0014

OBJET : TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTIEN A PIED FOURCHAT

En l'absence de Mr Lionel LACAZE qui s'est retiré de la séance,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer au coût des travaux de reconstruction du mur en pierres sèches à l'arrière de la chapelle et du cimetière de Pied Fourchat, qui sont la propriété de la Commune de Le Vernet, sous la forme d'une subvention de 2 000 € au profit de l'Association « Vive la Vie au Vernet ».

- **DIT** que cette somme sera inscrite au compte 6574 du Budget Général 2018.

Délib.0015

OBJET : TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE COMMUNALE 2018 :
* DEMANDE DE SUBVENTION FODAC (Conseil Départemental 04)

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux neufs de réfection du revêtement de la voirie communale 2018 dont le coût s'élève à 31 578,00 € H.T. selon le devis de la Société « La Routière du Midi » de GAP (05) en date du 07 mai 2018.

- **APPROUVE** ce projet et **ADOpte** le plan de financement ci-après de ces travaux neufs de voirie :

* Coût des travaux H.T. 31 578,00 €

* Financement :

- Subvention FODAC 2018	10 900,00 €
- Autofinancement	20 678,00 €

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental 04 au titre du FODAC 2018 la subvention ci-dessus d'un montant de 10 900 €.

Délib.0016

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES LIGNES ELECTRIQUES
ET DES LIGNES TELEPHONIQUES – FINANCEMENT

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, pour le financement des coûts non subventionnés des travaux de mise en souterrain des lignes téléphoniques et de l'éclairage public des quartiers des gîtes et du Serre, d'avoir recours à un emprunt auprès de la CRCAM PACA, dans les conditions suivantes :

* montant de l'emprunt	87 844 €
* durée	15 ans
* taux fixe simple	1,48 %
* frais de dossier	100 €
* échéances	constantes
* périodicité de remboursement	trimestrielle

Délib.0017

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX,
PLACE DE LA FONTAINE, RUE DE LA CLAPETTE, CENTRE DU VILLAGE ET
HAUT VERNET – PLAN DE FINANCEMENT

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE :

- d'adopter le projet de travaux de réfection des réseaux, Place de la Fontaine, Rue de la Clapette, Centre du Village et Haut Vernet dont les coûts s'élèvent à **231 403,50 € H.T.**,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'intervention de l'Agence de l'Eau et du Département au maximum des aides possibles,
- d'adopter le plan de financement suivant de ces travaux :

* Coût des travaux H.T.	231 403,50 € H.T.
* Subvention de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 04	99 742,00 €
* Subvention au titre de la DETR 2018	16 596,00 €
* Emprunt	102 000,00 €
* Autofinancement (excédent du budget annexe de l'eau et de l'assainissement)	13 065,50 €

- d'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la Commune, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.